

# Quoi de neuf en version 2019.5.1 – Comarch POS

## Modifications apportées à la fermeture de la fenêtre de paiement et à l'ouverture du tiroir

Jusqu'à présent, le mode de fermeture de la fenêtre de paiement (manuellement ou automatiquement) dépendait de la configuration du paramètre *Fermer automatiquement la fenêtre de paiement*. Les modifications du mode de fermeture de la fenêtre de paiement et d'ouverture du tiroir en fonction du mode de paiement qui sert à payer/rembourser le document (R, FC, FAC, CFAC, CQFC, CQR, documents générés dans le processus d'échange) ont été apportées à la nouvelle version de l'application.

### Attention

Vous pouvez configurer la fermeture automatique de la fenêtre de paiement et l'ouverture automatique du tiroir en fonction du mode de paiement dans le système ERP.

Si le paramètre *Fermer automatiquement la fenêtre de paiement* est coché et les modes de paiement pour lesquels le tiroir devrait s'ouvrir automatiquement sur un point de vente :

- l'assignation d'un montant à un mode de paiement (pour lequel l'application devrait ouvrir le tiroir) dans la fenêtre de paiement n'entraînera pas l'ouverture du tiroir
- l'assignation d'un montant à un mode de paiement (pour

laquelle l'application ne devrait pas ouvrir le tiroir) dans la fenêtre de paiement n'entraînera pas l'ouverture du tiroir

- la validation de la fenêtre de paiement réglée à l'aide du bouton Valider et la sélection du bouton Facture ou Bordereaux de détaxe (la fenêtre réglée par un mode de paiement pour lequel l'application devrait ouvrir le tiroir) entraînera l'ouverture du tiroir
- la validation de la fenêtre de paiement (réglée à l'aide d'un mode de paiement pour lequel l'application devrait ouvrir le tiroir) n'entraînera pas sa fermeture automatique Après avoir sélectionné le bouton Fermer, l'application vérifie si le tiroir a été fermé. Si le tiroir est fermé, l'application fermera également la fenêtre de paiement. Sinon, la fenêtre de paiement restera ouverte et l'application affichera une notification : « Veuillez fermer le tiroir ».

#### Attention

La vérification si le tiroir est ouvert lors de la fermeture de la fenêtre de paiement a lieu uniquement si l'application est intégrée avec Ingenico.

- la validation de la fenêtre de paiement (réglée à l'aide d'un mode de paiement pour lequel l'application devrait ouvrir le tiroir) entraînera sa fermeture automatique

#### Attention

Si le document est réglé à l'aide de plusieurs modes de paiement, le fonctionnement du tiroir dépendra du fait s'il y a au moins un mode de paiement entraînant l'ouverture du tiroir.

## **Modification apportée au prix**

# appliqué des éléments de l'offre groupée

Jusqu'à présent, il a été impossible de modifier le prix appliqué des éléments faisant partie d'un paquet/d'une offre groupée. À partir de la nouvelle version de l'application, cela est possible pour les documents commerciaux.

## Attention

Pour que l'utilisateur puisse modifier le prix appliqué, il doit avoir un droit d'utilisateur approprié, accordé dans le système ERP.

Lors de la génération de documents, une fois le prix appliqué d'un élément de l'offre groupée modifié, les éléments du document seront recalculés.

## Attention

Si le paramètre *Copier la quantité à partir de la commande client* défini dans le système ERP est activé, la modification de la quantité ou le fait de le copier à partir du document source (COMC) n'affecte pas le prix appliqué du document R/FC généré.

# Modifications apportées au processus d'échange dans le cadre des offres groupées

Il est désormais possible de gérer la situation où le client échange un article faisant partie d'une offre groupée (avec l'option de la répartition proportionnelle de la remise sur les éléments de l'offre groupée) pour un article non soumis à ce type de promotion.

Or, si l'utilisateur corrige un article faisant partie d'une offre groupée (avec l'option de la répartition proportionnelle de la remise en éléments de l'offre groupée) et il sélectionne le bouton Échange, le message apparaît : « *L'élément retourné a été vendu avec la répartition proportionnelle de la remise en éléments de l'offre groupée. Le paquet sera recalculé après avoir rempli les conditions de l'offre groupée. Voulez-vous continuer ?* », avec les options suivantes au choix :

Correctif du reçu

Reçu: R/2019/00012/CB\_POS1 N° d'impression: Recherche un article... Ajouter

Vendeur: Marie Dujardin

Cause du correctif: Retour

Désignation	Prix final	Quantité	Montant
Bracelet-bleu	16,20	1,0000	16,20
Inclut la remise: 10,00%			
Foulard rose	43,20	1,0000	43,20
Inclut la remise: 10,00%			
Foulard rose	48,00	1,0000	0,00

Quantité totale 1

Cliant: Mme Holly Lanctot

Total: 59,40 EUR  
Après l'échange: 43,20 EUR  
**-16,20 EUR**

Fermer Esc Retour Bons de réduction Valider F3

Titulaire de la carte de fidélité?:

Éléments inactifs dans le formulaire d'un document d'échange

- **Oui** – les éléments de l'offre groupée qui n'ont pas été corrigés seront automatiquement ajoutés au formulaire d'échange. Les éléments ajoutés de cette manière auront la valeur 0,0 et seront inactifs jusqu'à ce qu'une nouvelle offre groupée ne soit pas recalculée. Les éléments de l'offre groupée qui n'ont pas été marqué par l'utilisateur en tant qu'éléments à retourner ne seront pas corrigés (barrés) jusqu'à ce qu'une nouvelle offre groupée ne soit pas recalculée.

- **Non** – retour au formulaire du correctif

Si, une fois la réponse *Oui* sélectionnée, l'utilisateur :

- ajoute un article/des articles au document d'échange et ces articles, comme les éléments inactifs du document, ne remplissent pas des conditions de l'offre groupées, les éléments inactifs :
  - ne seront pas pris en compte lors du recalcul du document
  - n'affecte pas le récapitulatif du document
  - ne sont pas enregistrés dans le document
  - ne sont pas affichés dans l'impression du document
  - ne sont pas affichés dans l'aperçu du document validé

Correctif du reçu

Opérateur connecté: Marie Dujardin 10:43

Reçu: R/2019/00012/IGB\_POS1 N° d'impression: Vendeur: Marie Dujardin Cause du correctif: Retour

Désignation	Prix final	Quantité	Montant
Bracelet-bleu <small>Inclut la remise: 10,00%</small>	16,20	1,0000	16,20
Foulard rose <small>Inclut la remise: 10,00%</small>	43,20	1,0000	43,20
Foulard rose	48,00	1,0000	0,00
<b>Ceinture en cuir</b>	24,00	1,0000	<b>24,00</b>

Quantité totale 2,0000

Client: Mme Holly Lanctot

Total: 59,40 EUR  
Après l'échange: 67,20 EUR  
**7,80 EUR**

Titulaire de la carte de fidélité?:

Ajout au document d'échange d'un article qui ne répond pas aux exigences de l'offre groupée ainsi que des éléments inactifs

- ajoute un article/des articles au document d'échange et ces articles, comme les éléments inactifs du document,

remplissent des conditions de l'offre groupées, alors dans la partie du documents avec les éléments corrigés, ces éléments seront automatiquement corrigés et les éléments inactifs du document:

- devient des éléments actifs du document
- affecte le récapitulatif du document
- sont pris en charge lors du calcul du document
- sont enregistrés dans le documents
- sont affichés dans l'impression du document
- sont affichés dans l'aperçu du document validé

Correctif du reçu

Opérateur connecté: Marie Dujardin 10:44

Reçu: R/2019/00012/CB\_POS1 N° d'impression: Marie Dujardin

Rechercher un article... Ajouter

Désignation	Prix final	Quantit	Montan
BRACELET-BLEU <i>Inclut la remise: 10,00%</i>	16,20	1,0000	16,20
Foulard-rose <i>Inclut la remise: 10,00%</i>	43,20	1,0000	43,20
Foulard rose <i>Inclut la remise: 10,00%</i>	43,20	1,0000	43,20
Ceinture en cuir <i>Inclut la remise: 10,00%</i>	24,00	1,0000	24,00
Bracelet bleu <i>Inclut la remise: 10,00%</i>	16,20	1,0000	16,20
	-1,80		-1,80

Quantité totale 3,0000

Client: Mme Holly Lanctot

Total: 59,40 EUR  
Après l'échange: 83,40 EUR

**24,00 EUR**

Fermer Esc Retour Bons de réduction Valider F3

Cause du correctif: Retour

Quantité Supprimer Modifier la remise Remise d'entête

Bracelet bleu

Titulaire de la carte de fidélité?:

Ajout au document d'échange d'un article qui répond aux exigences de l'offre groupée ainsi que des éléments inactifs

### Attention

Ajout au document d'échange d'un article qui répond aux exigences de l'offre groupée ainsi que des éléments inactifs. La suppression de l'article du document d'échange qui répondait aux conditions de l'offre groupée désactivera à nouveau ces éléments de l'offre groupée qui n'ont pas été

corrigés par l'utilisateur.

Dans les cas des éléments inactifs ajoutés automatiquement au document d'échange :

- il est impossible de modifier leur quantités et caractéristiques
- il est impossible de les supprimer
- il est possible de modifier leur prix appliqué
- il est possible de modifier la remise d'utilisateur (uniquement au moment de l'activation de ces éléments)

### Exemple

Dans le système Comarch ERP Standard, les offres groupées ont été définies avec l'option de répartition proportionnelle de la remise sur les éléments de l'offre :

- Achetez deux pantalons et un blouson – vous allez recevoir une remise de 50%
- Achetez un pantalon et une chemise – vous allez recevoir une remise de 30%

Sur un point de vente POS, deux pantalons et un blouson ont été vendus. Lors de la correction du reçu, l'utilisateur sélectionne le blouson en tant qu'article à retourner. Après avoir cliqué sur le bouton Échange, les éléments suivants sont affichés dans le formulaire :

- 2 pantalons – non corrigés, dans la section des articles retournés
- un blouson – corrigé, dans la section des articles retournés
- 2 pantalons – inactifs, valeur = 0,00

Après avoir scanné la chemise :

- 2 pantalons – un pantalon corrigé, dans la section des articles retournés
- un blouson – corrigé, dans la section des articles retournés

- un pantalon – inactif, valeur = 0,00
- un pantalon – actifs, quantité 1
- une chemise

## **Modifications apportées à la remise de type *Remise d'en-tête sur le montant de la transaction***

### Attention

La fonctionnalité permettant à un groupe d'articles d'avoir une influence sur le calcul de la remise d'en-tête sur le montant de la transaction n'est pas disponible en coopération avec le système Comarch ERP Standard.

Jusqu'à présent, les groupes d'articles n'affectaient pas le calcul de la remise de type *Remise d'en-tête sur le montant de la transaction*. À partir de la nouvelle version de l'application, les groupes d'articles peuvent être définis en tant que conditions à remplir pour que ce type de remise soit calculé.

### Exemple

Dans le système ER, une *Remise d'en-tête sur le montant de la transaction* a été définie :

- 10% de la remise lors de l'achat au-dessus de 100 EUR
- Cela concerne uniquement les articles du groupe **Chaussures**

Sur un point de vente POS, l'opérateur ajoute Dans le formulaire de documents, les éléments suivants s'affichent :

- **Talons aiguilles** – 1 paire, 30 EUR, faisant partie du



### groupe **Chaussures**

- **Ballerines**– 1 paires, 60 EUR par paire, faisant partie du groupe **Chaussures**
- **Foulard** – une fois, 15 EUR, faisant partie du groupe **Accessoires**

La remise de 10% n'a pas été calculée dans le document car le montant total d'articles faisant partie du groupe **Chaussures (Talons aiguilles et Ballerines)** est de 90 EUR donc il est inférieur à 100 EUR.

### Attention

Or, dans la définition de la remise de type *Remise d'en-tête sur le montant de la transaction*, il est possible de définir un seul groupe d'articles pour lequel la remise devrait être calculée.

### Exemple

Dans le système ER, une *Remise d'en-tête sur le montant de la transaction* a été définie :

- 10% de la remise lors de l'achat au-dessus de 100 EUR
- Cela concerne uniquement les articles du groupe **Chaussures**

Sur un point de vente POS, l'opérateur ajoute deux paires de **talons aiguilles**, un paire de **Ballerines** et un **Foulard** à un reçu. Dans le formulaire de documents, les éléments suivants s'affichent :

- **Talons aiguilles** – 2 paires, 30 EUR par paire, faisant partie du groupe **Chaussures**
- **Ballerines**– 1 paires, 60 EUR par paire, faisant partie du groupe **Chaussures**
- **Foulard** – une fois, 15 EUR, faisant partie du groupe **Accessoires**

La remise de 10% a été automatiquement calculée dans le document car le montant total d'articles faisant partie du

groupe **Chaussures (Talons aiguilles et Ballerines)** est de 120 EUR donc il a dépassé la valeur 100EUR. Après avoir accordé la remise, les éléments du document s'affichent de la manière suivante :

- **Talons aiguilles** – 2 paires, 54 EUR pour deux paires après la réduction de 10%
- **Ballerines** – 1 paires, 54 EUR pour deux paires après la réduction de 10%
- **Foulard** – une fois, 10 EUR, remise non accordée

Si dans la définition de la remise :

- aucun groupe d'articles n'a été indiqué – le calcul de la remise ne sera pas dépendre du groupe d'articles auquel appartient l'article ajouté au document
- un groupe d'article a été indiqué – la remise sera calculée uniquement sur les articles qui appartiennent à ce groupe

## **Modifications apportées à la manière d'effacer des paiements réglés dans la fenêtre de paiement**

Jusqu'à présent, le bouton Effacer dans la fenêtre de paiement a été disponible après l'assignation d'un montant à un mode de paiement de chaque type sauf *Carte*. À partir de la nouvelle version, après l'assignation d'un mode de paiement, le bouton Effacer :

- n'est pas visible également dans le cas des modes de paiement qui nécessitent une validation externe (lors de l'intégration avec Ingenico)

- est visible en fonction du paramétrage d'effacement des paiements réglés pour les modes de paiement avec une validation externe dans le système ERP

Si le montant d'un document est réglé à l'aide de plusieurs modes de paiement, le bouton Effacer sera visible et dans le cas d'un mode de paiement avec une validation externe, il entraînera l'annulation de l'opération par le terminal de paiement.

# Modifications apportées à la gestion des bons d'achat

## Codes-barres GS1

Dans la fenêtre de paiement (pour les documents de vente qui génèrent des acceptations de paiements), il est désormais possible de valider des codes-barres en standard GS1 pour les bons d'achats externes.

Lors de l'acceptation d'un paiement à l'aide d'un bon d'achat externe (en standard GS1), le système reconnaît son mode de paiement à l'aide des préfixes ou RegEx. Si le mode de paiement n'est pas reconnu, l'application ouvre la liste des bons d'achats externes disponibles à sélectionner par l'utilisateur et ensuite la fenêtre permettant de saisir manuellement un montant. Pour cela, il est nécessaire de travailler en mode en ligne. Si le mode de paiement est reconnu, le type de bon d'achat et son montant sont chargés à partir d'un logiciel externe qui vérifie le numéro de bon d'achat. Le mode de paiement peut être également renseignée par l'utilisateur. Le bon d'achat sera ajouté à la liste de bons d'achat. Dans le cas de certains types de bon d'achats externes qui nécessitent une validation externe, l'utilisateur ne doit pas travailler en ligne.

Voici, les informations concernant des types de bons d'achat que vous pouvez définir dans le système ERP :

- les détails sur la numérotation de bons d'achat (par exemple des préfixes)
- si il est possible à leur aide d'accepter un paiement en mode hors ligne.

Attention

Le préfixe pour chaque type de bon d'achat externe doit être unique.

## **Regroupement de modes de paiement dans la fenêtre de paiement**

Via le système ERP, vous pouvez définir un préfixe ou RegEX (paramètres du schéma de numération) de chaque mode de paiement. Grâce à cela, les modes de paiement d'un type donné peuvent être masqués dans la fenêtre de paiement (de documents commerciaux et caisse-banque) sous une mosaïque.

Attention

Via le système ERP, l'utilisateur peut définir quels modes de paiement du type donné devrait être regroupées.

Vu que les modes de paiement du type donné ne doivent pas avoir un préfixe fixé (du paramétrage du schéma de numérotation), il est possible de définir quel mode de paiement doit être configuré par défaut pour le type donné.

Après avoir sélectionné une mosaïque d'un mode de paiement du type donné dans la fenêtre de paiement et chargé ce paiement, l'application vérifie quel mode de paiement a été utilisé. Ensuite, si :

- le mode de paiement correspondant au schéma de numérotation est actif – ce mode de paiement sera configuré dans la fenêtre de règlement

- le mode de paiement correspondant au schéma de numérotation n'est pas actif – le mode de paiement par défaut pour le type donné sera configuré dans la fenêtre de règlement et le message suivant s'affichera : « *Le mode de paiement sélectionné n'est pas actif. Le mode de paiement par défaut a été configuré.* »
- il n'existe aucun schéma de numérotation – le mode de paiement par défaut pour le type donné sera configuré dans la fenêtre de règlement

#### Attention

Le mode de paiement par défaut d'un type donné ne peut pas être inactif.

## **Bouton de sélection d'un client non défini dans le document**

Désormais, il est possible de changer un client pour le client indéfini directement dans le document. Après avoir sélectionné le bouton Client (s'il un autre client qu'*Indéfini* a été sélectionné), le bouton Effacer masqué par défaut est disponible. Après l'avoir sélectionné, le client *Indéfini* sera à nouveau indiqué dans le document.

Facture

Opérateur connecté: Marie Dujardin 14:58

Commande: Recherche un article... Ajouter

Vendeur: Marie Dujardin

Désignation	Prix final	Quantité	Montant
-------------	------------	----------	---------

Changer de client Effacer Modifier Changer d'adresse Ajouter le destinataire Ajouter la carte client Aperçu Entrer le n° de la cart...

Client: Comarch SA  
N° TVA intra: 205002...  
17 rue Paul Langevin  
59260 Lezennes

Total HT: 0,00 EUR  
TVA: 0,00 EUR  
**0,00 EUR**

Fermer Éch Transformer en reçu Bons de réduction Préenregistrer Valider F3

Bouton Effacer lors du changement de client

## Droits à un remboursement

Le droit *Validation du remboursement* (accordé dans le système ERP) a été ajouté. Il définit quels utilisateurs peuvent valider les documents qui génèrent un remboursement. La vérification du droit concerne le remboursement qui résulte de :

- CQR
- CQFC
- CMFAC
- correctifs manuels
- la validation d'un bordereau de détaxe BD
- documents génèrent lors du processus d'échange
- documents de vente qui comprennent des articles de type *Reprise*

# Génération d'un bordereau de détaxe à un reçu validé

Jusqu'à présent, les documents Bordereaux de détaxe ont pu être générés pour les reçus imprimés. À partir de la nouvelle version de l'application, il est possible de générer un document BD aux reçus validés.

## Attention

La fonctionnalité de génération de documents BD aux reçus validés peut être activée dans le système ERP.

Si dans le système ERP :

- la fonctionnalité de génération de documents BD aux reçus validés a été activée
- le type de document BD n'a pas été défini
- le schéma de numérotation du document de type BD n'a pas été défini

sur le point de vente POS, lors de la génération d'un document BD à un reçu validé, le message suivant s'affiche :  
« *Impossible d'établir un bordereau de détaxe. Aucune définition du document n'a été trouvée.* »

# Validation de la facture client d'un client *Indéfini*

Jusqu'à présent, il a été impossible de valider une facture client émise pour un client indéfini. Cette fonctionnalité prenant en compte les documents FC, CQFC, FAC et CFAC a été ajoutée à la nouvelle application de l'application. Afin d'activer cette fonctionnalité, vous devez cocher le paramètre *Validation de la facture client pour le client par défaut*.

## Attention

Si la fonctionnalité de validation de la facture client pour un client indéfini est activée, la sélection d'un autre client dans le document (autre qu'*Indéfini*), l'application vérifie les coordonnées du client.

# Colonne d'ordre dans les remises manuelles

La colonne permettant de définir l'ordre des boutons disponibles dans la fenêtre de sélection de remises manuelles a été ajoutée. Elle n'est pas visible via l'interface de l'application.

---

# Quoi de neuf en version 2022.5 – Comarch POS et Comarch mPOS QF2022500.20220510.0X

## Comarch POS

### Attention

Pour que les correctifs Comarch POS QF2022500.20221007.05 et Comarch mPOS QF2022500.20221007.07 fonctionnent correctement avec le logiciel Comarch ERP Standard, il faut installer le correctif QF2022500.20221007.03 pour Comarch POS et le correctif QF2022500.20221007.06 pour Comarch POS Agent.



# Processus de la réception de COMF (ERP : Standard)

À cause du développement des fonctionnalités de la création au niveau de point de vente POS des RECs sur base des COMFs, désormais, des paramètres disponibles dans Comarch ERP Standard sont pris en charge dans POS. Dans le formulaire du centre -> onglet *Point de vente POS* :

- *Afficher bouton Réceptionner tous dans REC* (décoché par défaut) – en cochant ce paramètre le bouton **[Réceptionner tous]** sera disponible au point de vente POS. En appuyant sur le bouton **[Réceptionner tous]** l'opérateur réceptionne toutes les positions dans la commande fournisseur.

Bouton **[Réceptionner tous]** au document de la réception externe

- *Ajouter nouveaux éléments au REC générés de COMF* (coché par défaut) – ce paramètre permet d'ajouter de nouveaux éléments qui n'étaient pas sur le document de la commande fournisseur à partir duquel la réception est générée

Article supplémentaire ajouté au document de la réception des marchandises généré de la commande fournisseur

Les colonnes suivantes ont été ajoutées dans le formulaire de la réception externe et de la commande fournisseur :

- *Prix net*
- *Prix brut*
- *Montant net (saisi comme quantité d'article x prix net)*
- *Montant brut (saisi comme quantité d'article x prix brut)*

La disponibilité des colonnes net/brut dépend de :

- la valeur du paramètre direction TVA pour les documents

## Attention

Ces colonnes sont masquées par défaut et leur visibilité peut être modifiée dans la modification de vue.

Désormais, il est également possible de réaliser une commande fournisseur aux plusieurs points de vente. Par exemple, si la commande n'a pas été entièrement réalisée sur un point de vente POS/mPOS, il est possible de continuer son traitement à un autre point de vente lié.

## Comarch mPOS

### Processus de la réception de COMF (ERP : Standard, Enterprise)

À cause du développement des fonctionnalités de la création des RECs sur base des COMFs au niveau de point de vente mPOS, des paramètres dédiés ont été ajoutés dans le système Comarch ERP Standard. Dans le formulaire du centre -> onglet *Points de vente POS* -> modifier un point de vente mPOS -> dans la section *Documents* ont été ajoutés les paramètres suivants :

- *Afficher prix d'achat dans REC* (décoché par défaut) – en cochant cette case les prix d'achat seront affichés dans REC.

Figure 2 Prix d'achat dans la fenêtre de REC

- *Afficher bouton Réceptionner tous dans REC* (décoché par défaut) – en cochant cette case le bouton [**Réceptionner tous**] sera disponible au point de vente mPOS. Grâce au bouton, l'opérateur peut réceptionner toutes les positions dans la commande fournisseur.

---

# **Nouveautés et changements dans la version 2024.0 – QF2024000.20240417.01**

## **Attention**

Pour permettre à l'application Comarch POS version 2024.0 avec le correctif QF2024000.20240417.01 de fonctionner correctement en intégration avec le système Comarch ERP Standard version 2024.1, il est nécessaire de :

- mettre à jour le composant Comarch POS Agent Broker à la version 2024.0.1
- installer le correctif du système Comarch ERP Standard QF2024100.20240417.01 ou plus récent
- installer le correctif pour l'application Comarch POS Agent QF2024000.20240417.02 ou plus récent
- installer le correctif pour l'application Comarch mPOS QF2024000.20240417.03 ou plus récent (si cette application est utilisée)

## **POS Agent et la fonction « hors-ligne » dans le système ERP**

Compte tenu des exigences du marché, nous avons introduit une fonctionnalité qui facilite le fonctionnement des systèmes ERP utilisant le service Comarch POS Agent Broker pour communiquer avec le POS Agent, lorsque la connexion Internet n'est pas disponible.

La solution précédente nécessitait une connexion en ligne

constante avec le service POS Agent afin d'éliminer certaines erreurs dans la synchronisation des documents émis par le point de vente Comarch POS. Cette solution exigeait pourtant que le dispositif sur lequel le service POS Agent était lancé soit toujours en service lorsque les documents étaient émis pour les entrepôts POS dans le système ERP.

Par conséquent, une approche alternative a été introduite afin de permettre l'exécution du processus d'émission des documents d'entrepôt dans le système ERP, même si l'accès aux services POS Agent ou POS Agent Broker n'est pas disponible. Grâce à cette modification, les utilisateurs peuvent continuer à générer et à traiter les documents d'entrepôt dans le système ERP, indépendamment de l'état de disponibilité des services POS Agent et POS Agent Broker.

Désormais, si les services POS Agent ou POS Agent Broker sont indisponibles à cause de l'arrêt des ordinateurs dans les magasins ou de l'instabilité du réseau, il est possible de continuer à travailler dans le système sur les documents d'entrepôt. Le système met en file d'attente les opérations d'entrepôt qui seront automatiquement transmises à POS Agent dès que la connexion sera rétablie, afin d'être traitées ultérieurement. Ainsi, malgré les obstacles techniques, il est possible de maintenir la continuité opérationnelle du système ERP et de gérer avec efficacité les opérations de l'entrepôt.

Dans le cadre de cette nouvelle fonctionnalité, nous avons introduit :

- la gestion des stocks négatifs dans le service POS Agent
- la gestion des réservations des réserves/réservations des réserves quantitatives lorsqu'elles dépassent les stocks
- la modification des mécanismes actuels de validation des stocks

Les modifications susmentionnées ont été introduites pour

éviter les problèmes liés au retard avec lequel certaines informations (documents) sont transmises au système Comarch ERP Standard. Un fonctionnement correct du système permet d'éviter la création des soldes négatifs ou des réservations en surplus une fois que toutes les données ont été téléchargées.

Un paramétrage du fonctionnement de POS Agent a été alors ajouté à Comarch ERP Standard. Ainsi, pour pouvoir effectuer des opérations à partir du système ERP sur un entrepôt affecté à POS l'agent TPV, lorsque les services POS Agent ou POS Agent Broker sont désactivés ou indisponibles, il faut activer le paramètre suivant : *Pos Agent – Gestion de mode hors ligne* Ce paramètre est disponible dans Comarch ERP Standard à partir du niveau *Système → Configuration → POS*.

#### Attention

Une tentative d'envoi d'une demande de modification de stock après le rétablissement de la connexion avec POS Agent Broker est effectuée automatiquement toutes les 15 minutes. Cette durée peut être modifiée si le paramètre `<add key="ResendStockLevelIntervalInMinutes" value="15" />` est ajouté dans le fichier Standard.exe.config avec la valeur numérique souhaitée. Après avoir effectué cette modification, redémarrez le service.

## **Modifications du processus de réservation**

Le mécanisme de création de réservation a été modifié lorsque la Gestion de mode hors ligne de POS Agent est activée. Lorsque ce paramètre est sélectionné, des documents d'entrepôt peuvent être créés du côté d'ERP et générer d'autres réservations. Le mécanisme du processus de réservation a été adapté pour que POS Agent puisse augmenter la réservation de

stock, même s'il ne dispose pas de quantités suffisantes. Ce type de fonctionnalité permet d'éviter la perte d'informations sur les réservations lorsque les données relatives à toutes les livraisons provenant du système ERP n'ont pas encore été transmises à POS Agent.

## **Modifications apportées au mécanisme de vérification de la disponibilité**

Lorsque le stock sur POS Agent est temporairement inférieur à zéro, les valeurs négatives ne seront pas présentées sur l'interface utilisateur de Comarch POS. Cela permet d'éviter toute confusion pour l'utilisateur. Dans ce cas, POS Agent affichera une quantité égale à 0 au lieu d'une valeur négative.

## **Modifications de la liste d'articles et de l'aperçu des articles**

La liste d'articles et l'aperçu d'articles contiennent des colonnes relatives à la quantité d'articles. Après les modifications liées à POS Agent, les colonnes relatives à la quantité présentent :

- **Quantité disponible** – la quantité de stock disponible pour le point de vente Comarch POS si :
  - *Quantité > Réserve des ressources* – présentation de la différence entre la quantité et la réserve des ressources
  - *Quantité ≤ Réserve des ressources* – présentation d'une valeur égale à 0
- **Quantité totale** (masquée par défaut) – quantité totale qui peut présenter d'éventuelles quantités négatives

# Changements dans le processus d'inventaire

En raison de changements relatifs à POS Agent, les quantités d'articles peuvent avoir des valeurs négatives dans la base de données de POS Agent. À ce moment, il n'est pas possible de compter les valeurs négatives des stocks dans le processus d'inventaire. Dans ce processus, la quantité *Attendue* des articles est obtenue à partir de la base de données de POS Agent. Dans les cas où la quantité d'un article est négative dans la base de données de POS Agent, la quantité *Attendue* sera toujours mise à jour à 0 dans le processus d'inventaire.